

Ministère  
de l'Éducation Nationale

République Française

Direction Générale de l'Architecture

Service des Sites  
Perspectives et Paysages

Bureau des sites naturels  
et paysages

HERAULT - MONTPELLIER  
château de  
Bellevue et ses abords

Palais Royal, le 19

ARRÊTÉ

Le Ministre de l'Éducation Nationale

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque,

Vu l'avis émis par la Commission départementale des monuments naturels et des sites dans sa séance du 28 Novembre 1945,

Vu l'adhésion en date du 20 Mars 1945, donnée par Mme Vve JORET propriétaire du domaine considéré;

ARRÊTÉ :

Article 1er. - Le château de Bellevue et ses abords comprenant les parcelles 129 à 144.644 à 649.651 de la section C du plan cadastral de Montpellier sont classés parmi les sites et monuments naturels de caractère historique.

Article 2. - Le présent arrêté sera notifié au préfet du département de l'Hérault, au maire de Montpellier ainsi qu'à la propriétaire intéressée, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Article 3. - Il sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

Paris, le 13 JANV 1946

Par délégation  
Le Directeur Général de l'Architecture

A. R. DANIS

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE  
ET  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE  
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS  
AU TITRE DES LÉGISLATIONS

SUR

LES MONUMENTS HISTORIQUES  
ET SUR LES SITES  
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

(ARRÊTÉE AU 15 MARS 1980)

ORIGINAL

Montpellier. —

— Château de Bellevue et ses abords (parcelles n<sup>os</sup> 139 à 144, 644 à 649, 651, section C du cadastre) [S. Cl. : 10 janvier 1946].



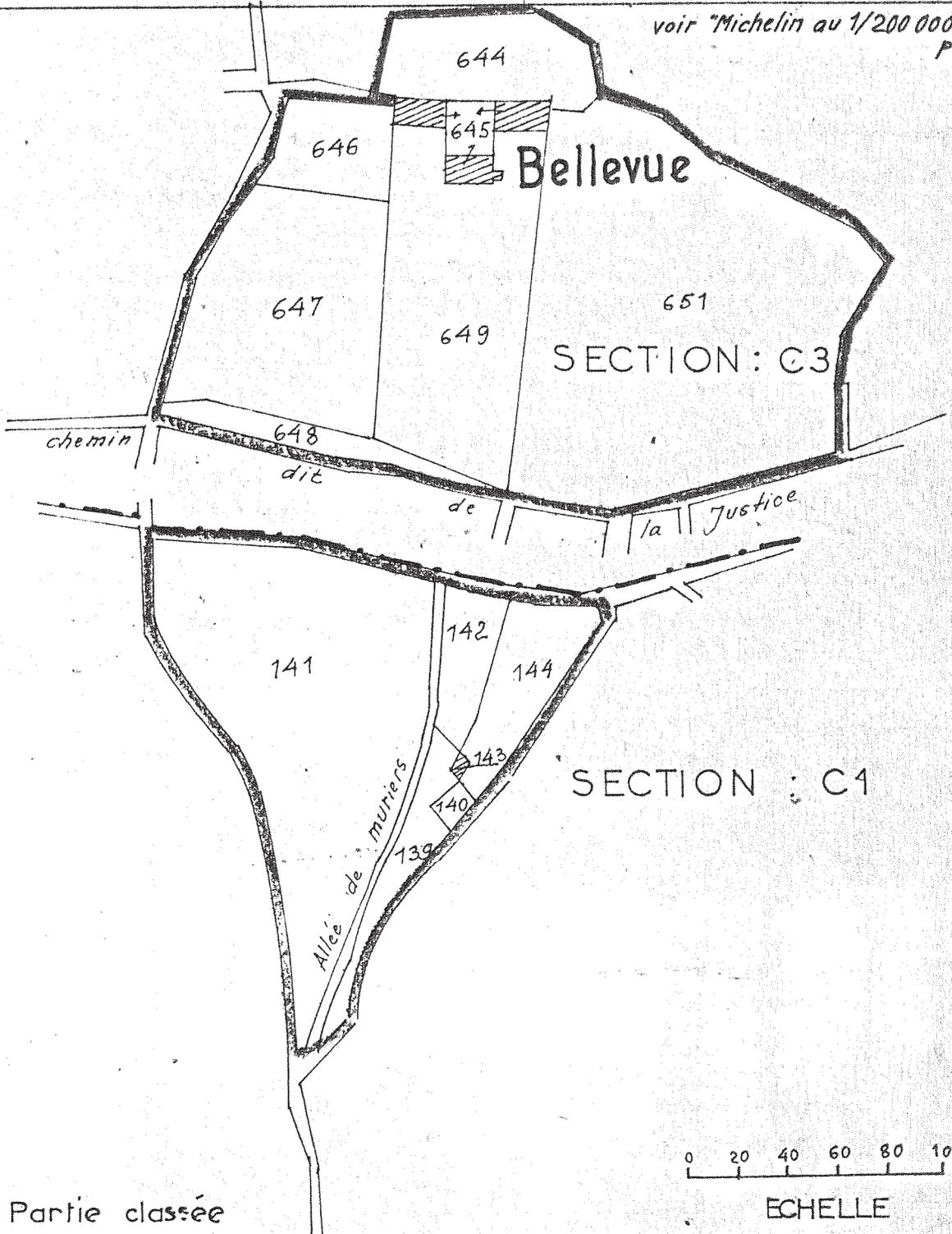
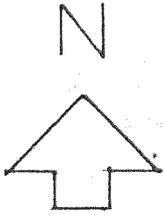
# MONTPELLIER

CHEF-LIEU DE DEPARTEMENT

2

## Château de Bellevue et abords

Situation ?  
voir "Michelin au 1/200 000 N°83 pli 7



Le château de Bellevue et ses abords comprenant les parcelles 139 à 144 644. à 649. 651 de la section G du plan cadastral de Montpellier sont classés parmi les Sites et monuments naturels de caractère historique.

( Arrêté du 10 Janvier 1946 )

V 3

Dénomination du site ou monument - CHATEAU DE BELLEVUE

NORD

N° du Site ou Monument classé ou inscrit Adresse : Avenue de la Justice

Quartier

Cadastré ancien Section C N. de parcelles 139 à 144 - 644 à 649 - 651

nouveau Section N. de parcelles BP 1 à 30 - BN 125.122 p.1.2.3.4 p.5 p.

Acte instituant la servitude : Site classé le 10 Janvier 1946 Surface 44 173 M

Propriétaire du site ou monument privé institutionnel public

Ce site ou monument reçoit-il une activité particulière  oui laquelle ? Crèche du C.H.R. - C.F.S. et Groupe Scolaire Aiguelongue. Lot<sup>nt</sup> Rue des Libellules...

Observations sur l'état du site ou monument

*Site menacé par l'urbanisation*

EXTRAIT de L'ARRETE

Le Château de Bellevue et ses abords, comprenant les parcelles 139 à 144, 644 à 649 et 651 de la section C du plan cadastral de MONTPELLIER ( Hérault), sont classés parmi les Sites et Monuments Naturels de caractère historique.

PARIS, le 10 Janvier 1946

EXTRAIT CADASTRAL échelle 1/5000

